

Le contrat de distribution à l'aune du règlement 330/2010



UNICAEN
université de Caen
Basse-Normandie



Sous l'égide de la Faculté de Droit de Caen
et de la revue Concurrences

*Responsable scientifique
Anne Sophie Choné-Grimaldi*

**Vendredi
4 octobre 2013**

Amphithéâtre Demolombe
Faculté de Droit de l'Université de Caen
9h00 – 17h00

*Colloque organisé par
le Centre de Recherche en Droit Privé
(CRDP EA967)*



TaylorWessing



9h00 Accueil à la Faculté de droit de Caen.

9h20 Allocution du Doyen.
Thierry Le Bars, Doyen de la Faculté de droit de Caen.

9h30 Propos introductifs : Du règlement 67/67 au règlement 330/210 .
Jean-Bernard Blaise, Professeur émérite, Université Paris 2.

I) Le champ d'application du règlement

10h00 L'applicabilité du règlement 330/2010 en l'absence d'affectation du commerce entre Etats membres ?
Anne-Sophie Choné-Grimaldi, Professeur, Université Caen.

10h20 La nouvelle applicabilité du règlement 330/2010 au secteur automobile.
Michel Ponsard, Avocat à la Cour, associé, AGGC & Associés.

10h40 Retour sur le contrat de commission-affiliation.
Grégoire Toulouse, Avocat à la Cour, associé, Taylorwessing.

Débat.
Pause café.

II) Les difficultés d'application du règlement

A) Les conditions générales de l'exemption

11h40 Le problème du franchissement des seuils en parts de marché.
David Bosco, Professeur, Université Aix-Marseille.

12h00 L'absence de restrictions graves.
Regards sur deux pratiques litigieuses :
Le prix de revente imposé *... et les clauses post-contractuelles*
Marie de Drouas, Avocat à la Cour, collaboratrice, Clifford Chance. *Alain Gauvin, Directeur juridique, Carrefour.*

Débat .
Déjeuner.

B) Les problématiques particulières à certaines formes de distribution

- 14h15** La distribution en ligne.
Christophe Alleaume, Professeur, Université Caen.
- 14h35** Les réseaux coopératifs.
Odile-Mathilde Boudou, Avocat à la Cour, associé, Jean-Claude Coulon et associés.
- 14h55** Les critères de sélection dans la distribution sélective.
Nicolas Petit, Professeur, Université Liège.
- Débat.
Pause café.
- 16h00** Sous-conclusion
Le règlement 330/2010 : protection du marché, protection du réseau ou protection de l'agent économique ?
Muriel Chagny, Professeur, Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.
- 16h30** Conclusion
Rapport de synthèse.
Laurence Idot, Professeur, Université Paris 2, Membre de l'Autorité de la concurrence.
- 17h00** Cocktail de clôture.

Le règlement d'exemption 330/2010 place les contrats de distribution dans la zone de sécurité qui les prémunit contre le risque de la qualification d'entente. Quelques années après son entrée en vigueur, un bilan s'impose. Le règlement remplit-il bien les objectifs qui lui avaient été assignés ? En l'interprétant et en l'appliquant, les autorités en ont-elles respecté l'esprit ? Ce colloque permettra également de faire le tour des évolutions attendues ou souhaitées dans le domaine. On sait par exemple que le règlement 330/2010 s'applique à la distribution automobile depuis le 1^{er} juin 2013. L'instrument parviendra-t-il à appréhender correctement un secteur marqué par de nombreuses spécificités ?

Tarif de la journée	100 €
Enseignants chercheurs et étudiants Magistrats et Juges	gratuit

**La participation à ce colloque peut être validée pour 7 heures
au titre de la formation continue des professionnels**

Pour l'inscription au colloque, veuillez remplir et renvoyer le bulletin d'inscription
avant le vendredi 27 septembre 2013

Contact et renseignements

Mme Esther CAMUS – Université de Caen Basse-Normandie
Faculté de Droit - Esplanade de la Paix – F-14032 CAEN CEDEX

☎ : + 33 (0)2 31 56 51 84

✉ : esther.camus@unicaen.fr